Sécurité
Des policiers municipaux formés à la conduite en service

CA de la vallée de Montmorency (Val-d'Oise)
9 communes • 121 600 hab.

Démarche rare, la formation à la conduite en situation de patrouille et d'intervention répond à un réel besoin des agents sur le terrain.

Réduire le nombre d'accidents et accroître la sécurité du personnel en service: c'est dans cette optique que la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency (Cavam) a décidé de former les agents de sa police intercommunale à la conduite en situation de patrouille et d'intervention. Les 72 policiers municipaux et les 19 agents de surveillance de la voie publique de la Cavam vont suivre, d'ici à la fin de l'année 2016, un stage délivré par BBE Développement, un prestataire spécialisé dans la gestion du risque routier.

COMBLER LES LACUNES

Une démarche encore très rare de la part des collectivités territoriales, et qui trouve tout son intérêt dans la mesure où aucune formation à la conduite automobile n'est prévue dans le cadre de la formation initiale. «Pour les policiers municipaux, les seules formations à la conduite délivrées par le Centre national de la fonction publique territoriale sont destinées aux motards», rappelle Dominique Guilloux, directeur de la police intercommunale de la Cavam.

«L'objectif de ce stage est de faire prendre conscience aux policiers municipaux des risques auxquels ils s'exposent lorsqu'ils se rendent en intervention et de les aider à anticiper les situations dangereuses», expliquait Aurélien Deschamps, directeur commercial de BBE Développement, à l'occasion de la première session de formation, au mois de septembre dernier.

MOTIVER LES PERSONNELS

Afin de mettre au point une pédagogie adaptée, les formateurs ont suivi les policiers municipaux de la communauté d'agglomération pendant trois semaines en immersion. «Nous avons commencé par travailler avec eux sur l'installation à bord du véhicule. Avec leur équipement volumineux – gilet pare-balles, bombe lacrymogène, tonfa... – les agents peuvent être gênés pour conduire», précisait-il. Les stagiaires ont ensuite été confrontés à différentes situations.

Premier exercice: effectuer un freinage d'urgence avec évitement. Un scénario qui correspond tout à fait aux problématiques rencontrées sur le terrain, témoignait Magali Coquerelle, policière municipale depuis dix ans, à Groslay: «Comme nous sommes basés en centre-ville, il est fréquent de devoir réagir rapidement pour éviter un piéton – même lorsque l'on roule à très faible allure.»

Deuxième atelier: réagir à une perte d'adhérence du véhicule. Pour reproduire l'effet de dérapage sur route enneigée ou gravillonneuse, l'équipe de BBE Développement avait équipé les pneus d'anneaux en matière composite – soit à l'arrière pour provoquer un tête-à-queue, soit à l'avant pour perturber la direction. «L'intérêt est de faire ressentir au conducteur le comportement d'un véhicule qui commence à déraper et de lui fournir des techniques appropriées afin d'endiguer le phénomène», expliquait Aurélien Deschamps. Le président de la communauté d'agglomération, Luc Strehaiano, a jugé le programme bien adapté aux conditions de travail des policiers municipaux: «C'est par l'acquisition de réflexes qu'ils pourront limiter les dégâts face à une situation inopinée. L'intérêt de la démarche est également de motiver les personnels en leur donnant les moyens d'être à la hauteur de leurs missions», confiait-il.

C'est par l'acquisition de réflexes qu'ils pourront limiter les dégâts face à une situation inopinée.

• **Eric Leroy Terquem**

Budget
18 000 €.

Partenaires
GMF Assurance et BBE Développement.

Contact
Dominique Guilloux, dguilloux@agglo-cavam.fr 01 30.10.91.61.

TÉMOIGNAGE

«Une volonté de réduire les coûts associés aux accidents»

CAVAM

DOMINIQUE GUILLOUX, directeur de la police intercommunale

«La formation à la conduite en situation de patrouille et d'intervention s'inscrit dans une stratégie globale de réduction des accidents. La mise en place de consignes en matière d'usage et d'entretien des véhicules nous avait déjà permis de diminuer considérablement leur nombre: d'une quarantaine par an, il y a dix ans, nous sommes passés à moins d'une dizaine. En formant le personnel, nous apportons un bagage supplémentaire pour continuer dans cette voie. Même s'il s'agit la plupart du temps d'accrochages bénins, les accidents matériels ont un coût important pour la collectivité, à la fois en termes d'image et en termes financier. D'une part, cela se répercute sur nos contrats d'assurances, d'autre part, l'immobilisation d'un véhicule nous oblige à réorganiser le fonctionnement des services.»